



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 801-65

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 20 janvier 2025, le règlement suivant :

801-65 – Règlement modifiant le règlement 801 – zonage, afin d'ajouter des usages à la zone C-13

QUE ce règlement est entré en vigueur le 26 février 2025, date à laquelle la MRC a délivré un certificat de conformité à cet égard.

QUE ce règlement est déposé au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau.

FAIT À ROSEMÈRE CE 6 MARS 2025.

Le greffier,

M^e Alexandre Bélisle-Desjardins